

Réserve Opérationnelle

Pour servir dans la réserve opérationnelle, il faut :



- être de nationalité française,
- être âgé de 17 ans au moins,
- être en règle avec les obligations du service national,
- être médicalement apte,
- posséder l'ensemble des aptitudes requises.

Vous pouvez vous engager dans chacune des armées :

- Armée de Terre
- Marine Nationale
- Armée de l'air
- Gendarmerie Nationale
- Le service de santé des armées



Les réservistes citoyens sont des collaborateurs bénévoles du service public, ambassadeurs de la Défense et de la gendarmerie, qui ont choisi de servir en faisant bénéficier les forces armées et les formations rattachées de leur expertise et de leur connaissance du tissu socio-économique mais sans faire du métier des armes leur profession.

Et après la Réserve opérationnelle ?

Lorsqu'ils quittent la réserve opérationnelle, les officiers, sous-officiers et militaires du rang des trois armées, des services et de la gendarmerie nationale peuvent, de droit et sur demande, se voir accorder l'honorariat du dernier grade détenu. Les dispositions relatives à l'honorariat sont édictées par le [code de la défense](#) - articles R.4211-6 à R.4211-9).

Il faut retenir :

I. - Les réservistes atteints par la limite d'âge qui remplissent au moins l'une des conditions suivantes, sont admis de droit, sur leur demande, à l'honorariat de leur grade, par décision du ministre de la Défense:

- 1° Avoir été radié de la réserve opérationnelle pour atteinte de la limite d'âge du grade définie à l'article [L. 4221-2](#) ;
- 2° Avoir été radié de la réserve pour blessure, maladie ou infirmité imputable au service ;
- 3° Avoir été décoré de la Légion d'honneur, de la médaille militaire, de l'ordre national du Mérite ou être titulaire d'une citation ;
- 4° Avoir été décoré de la médaille de la Défense nationale ;
- 5° Être âgé de plus de trente-cinq ans et justifier de 200 jours au moins d'activité dans la réserve opérationnelle.

II. - Les réservistes de la gendarmerie nationale sont admis de droit, sur leur demande, à l'honorariat de leur grade, par décision du ministre de l'intérieur lorsqu'ils remplissent au moins l'une des conditions mentionnées au I.

En cas de comportement portant atteinte à l'honneur ou à la probité, l'honorariat peut être retiré par décision du ministre de la Défense, après que l'intéressé a été mis à même de présenter ses observations.

Honorariat

Tout réserviste ou ancien réserviste qui a obtenu l'honorariat peut être admis à participer bénévolement à des activités définies ou agréées par l'autorité militaire, parmi lesquelles figurent des actions destinées à renforcer le lien entre la nation et son armée. Il est alors collaborateur bénévole du service public. Il est soumis à l'obligation d'obéissance hiérarchique et de discrétion pour tout ce qui concerne les faits et informations dont il a connaissance au titre de ces activités.

Imprimé par nos soins - Association ADORAC du Gard
Siren : 498 009 844 - ne pas jeter sur la voie publique

Découper et TSVP

BULLETTIN d'ADHESION

Nom et Prénoms : _____
Date de naissance : _____
Grade : _____ Arme ou Service : _____
N° matricule ou N.I.A. : _____
Adresse : _____
Email : _____
Profession : _____
Téléphone : privé : _____ portable ou professionnel : _____

Je désire adhérer à l'Association Départementale des Officiers de Réserve et Officiers Anciens Combattants du Gard
Je suis parrainé par : _____ Signature : _____

Je joins un chèque de 27 € pour la cotisation 2016 à l'ordre de l'ADORAC du Gard (Joindre une photo d'identité)

Décorations :

Echelon	Date de remise
Légion d'Honneur.....	
Médaille Militaire.....	
Ordre National du Mérite.....	
Croix de guerre.....	
Croix du combattant.....	
Médaille S.M.V ou D.N.....	
Autres décorations - Médailles - Titres - Etc.....	

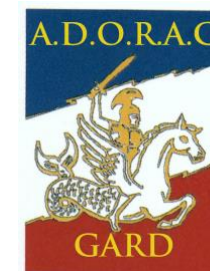
Découper et TSV



L'ADORAC participe aux JNR du GARD

D'une année à l'autre,
Sous l'autorité du Délégué Militaire Départemental,
et en fonction d'accords avec l'Education Nationale,
notre savoir faire, nous ouvre en 2017,
les portes de l'Université de Nîmes
et de 17 lycées du Gard.
Les Terminales et Bac + sont la cible principale.

Par exemple en 2017 :
32 réunions réparties sur 14 journées.
Animation faite par
plus de 30 réservistes opérationnels et citoyens
Elles ont rassemblé 2415 élèves,
12 Proviseurs et Proviseurs adjoints
et plus de 70 professeurs.
389 contacts ont été pris avec des lycéens et étudiants
intéressés par la réserve militaire.
Plus de 30 dossiers de candidatures ESR
ont été déposés au 503°RT et 1°REG



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES OFFICIERS de RÉSERVE ET OFFICIERS ANCIENS COMBATTANTS DU GARD Créée en 1912

Siège : 7 bd Etienne Saintenac 30000 Nîmes

Courriel : contact@adorac.fr

Pourquoi rejoindre l'ADORAC :

- Officier d'Active en retraite, Officier de Réserve dans les cadres ou honoraire, au sein de l'ADORAC, cultivez votre sentiment d'appartenance à la famille militaire.
- Redevenu civil, avec nous vous partagez les valeurs qui caractérisent notre esprit de défense.
- Notre association, affiliée à l'Union Nationale des Officiers de Réserve, vous donne accès à ses services et activités :
 - * Participation au Devoir de Mémoire
 - * Défense de vos intérêts moraux et matériels,
 - * Relations avec l'autorité militaire et l'ONAC

L'ADORAC vous offre :

Entraide et maintien du lien social entre officiers.

- Bulletin de l'ADORAC et Revue de l'UNOR
- Conférences sur l'histoire militaire et les thématiques de la Défense.
- Réunions d'information et de promotion de la réserve militaire et de la défense ainsi qu'à la Journée Nationale du Réserviste (JNR).

